

DIRECTION DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

LE CONSEIL GÉNÉRAL, AU COURS DE SA RÉUNION DU
23 SEPTEMBRE 2013, A ADOPTÉ LA **DECISION MODIFICATIVE n° 2**
de 2013.

CELLE-CI S'ÉQUILIBRE EN RECETTES ET EN DEPENSES
(mouvements réels et mouvements d'ordre) A LA SOMME DE :

BUDGET PRINCIPAL..... 9 584 907 €

BUDGETS ANNEXES :

- ⇒ **Madef.....293 326 €**
- ⇒ **Laboratoire Départemental d'Analyses..... 40 500 €**
- ⇒ **Parcs d'Activités..... 2 320 000 €**
- ⇒ **Archéologie..... +/- 50 000 €**

CES BUDGETS PEUVENT ETRE CONSULTÉS DANS LES BUREAUX
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX.

(de 9 H 00 à 11 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 00)

Le 23 septembre 2013